

Avis d'appel d'offres national ouvert

Avec exigence de capacités minimales

N° AT/DOT JIJEL/ 03 /2026

« Réalisation de travaux de maintenance et de développement de la canalisation pour le réseau FTTx »

La Direction Opérationnelle des Télécommunications de Jijel lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales pour **la réalisation de travaux de maintenance et de développement de la canalisation pour le réseau FTTx.**

*** ELIGIBILITE DES CANDIDATS :**

Le présent cahier des charges s'adresse uniquement aux personnes physiques et/ou morales de droit Algérien qualifiées et classifiées dans l'un des domaines des travaux de génie civil, travaux publics, travaux de bâtiment et Hydrauliques, ayant des capacités techniques et financières pour la réalisation des projets de maintenance et de développement de la canalisation pour le réseau FTTx réparti selon les deux paliers suivants :

Palier 01 :

Concerne les projets dont la distance est supérieure à 600 mètres linéaires (artère) ;

Les soumissionnaires concernés sont les entreprises classifiées dans la catégorie Deux (2) à neuf (9). Justifiant leurs qualifications par les documents probants obligatoires suivants :

1. Une copie du registre de commerce électronique portant le code de l'activité liée aux domaines cités supra ;
2. Une copie du dernier certificat de qualification et de classification professionnelles dans l'une des catégories professionnelles de (2 à 9) dans l'un des domaines cités supra, et qui doit être en cours de validité le jour de dépôt des offres ;
3. Deux 02 références professionnelles au minimum durant les cinq (05) dernières années dans l'un des domaines cités ci-dessus, justifiées par l'un des documents suivants délivrés par le maître d'ouvrage:
 - Une copie de l'attestation de bonne exécution ; ou
 - Une copie du PV de réception provisoire sans réserves ; ou
 - Une copie du PV de réception définitive sans réserves ; ou
 - Une copie de l'attestation de service fait sans réserves.

Palier 02 :

Concerne les projets dont la distance est inférieure ou égale à 600 mètres linéaires (artère) ;

Les soumissionnaires concernés sont les entreprises classifiées au-dessous de la catégorie (2) justifiant leurs qualifications par les documents probants obligatoires suivants :

1. Une copie du registre de commerce électronique portant le code de l'activité liée aux domaines cités supra ;
2. Une copie du dernier certificat de qualification catégorie une (01) et de classification professionnelle dans l'une des catégories professionnelles et dans l'un des domaines cités supra, et qui doit être en cours de validité le jour de dépôt des offres.

NB :

- Pour les entités relevant des dispositifs d'aide de l'État ; soit l'ANGEM, CNAC ou ANADE, ces dernières doivent justifier leurs qualités par une copie de la décision administrative d'octroi de ces avantages de l'État émanant de l'une des agences nationales ; ANGEM- CNAC ou ANADE en plus des documents obligatoires cités supra ;

- Les soumissionnaires ne peuvent soumissionner que pour l'un des deux paliers 01 ou 02, et l'attribution se fera pour un seul palier conformément aux conditions d'éligibilité pour chaque palier ;
- Les soumissionnaires doivent obligatoirement mettre à la disposition du projet tout le matériel nécessaire. Cette obligation doit être matérialisée par un engagement formulé selon le modèle joint en annexe 05 ;
- Toute offre dont les conditions d'éligibilité précitées sont incomplètes ou absentes, elle sera automatiquement rejetée.

Les représentants des entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la **Direction Opérationnelle des Télécommunications de Jijel** sise à : **Route de la Soummam - Jijel**, contre le paiement d'un montant non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie, de la somme de **Huit Mille Dinars Algériens (8000,00) DA** auprès de la **Banque Nationale d'Algérie (BNA), compte bancaire N° 00100671030000013542**.

*** PRESENTATION DES OFFRES :**

Les soumissionnaires doivent fournir des offres comportant :

- 1- Un dossier administratif (01 copie en format papier + 01 copie en format électronique) ;
- 2- Une offre technique (01 copie en format papier + 01 copie en format électronique) ;
- 3- Une offre financière (01 copie en format papier + 01 copie en format électronique) ;

Les composantes du dossier doivent être insérées dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant la mention « **dossier administratif** », « **offre technique** » ou « **offre financière** ».

Les trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme comportant les mentions suivantes :

**ALGERIE TELECOM – EPE – SPA, DIRECTION OPERATIONNELLE DES
TELECOMMUNICATIONS DE JIJEL**

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES

N° AT/DO JIJEL/03/2026

**« Réalisation de travaux de maintenance et de développement de la
canalisation pour le réseau FTTx »**

Adresse : Route de la Soummam - Jijel

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

**ALGERIE TELECOM - DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE
JIJEL**

ADRESSE : ROUTE DE LA SOUMMAM - JIJEL

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges.

La date de dépôt des offres est fixée au **quinzième (15^{ème}) jour (Calendaire) de 08h00 à 14h00** à partir de la première date de parution du présent avis d'appel d'offres dans la presse nationale.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date et l'heure de dépôt des plis ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date de dépôt des plis à 14h00 à l'adresse précitée.

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date de dépôt des offres.